

Image not found or type unknown



Le salarié peut-il demander la résiliation en justice de son contrat de travail ?

publié le **23/08/2012**, vu **870 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Comme son nom l'indique, la résiliation judiciaire du contrat de travail nécessite de saisir le conseil des prud'hommes, selon la procédure normale (pas de référé). Si la demande de résiliation est rejetée, le contrat se poursuit. Si elle est acceptée, elle équivaut à un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

[Lire l'article](#)